ministre@msss.gouv.qc.ca

**Le sujet du courriel : Demande de modification des pratiques dépassées en matière de dépistage du cancer du sein**

Cher ministre,

Je vous écris aujourd’hui au sujet de deux pratiques de dépistage du cancer du sein dans notre province qui causent des pertes de vie : **les femmes âgées de 40 à 49 ans se heurtent à des obstacles pour accéder au dépistage du cancer du sein** et **seul un faible pourcentage de femmes connaissent leur densité mammaire**.

**Femmes âgées de 40 à 49 ans**

**Élimination des obstacles — Accès sans recommandation**

En Québec, les femmes dans la quarantaine ne peuvent s’autoréférer pour obtenir une mammographie. Elles ne reçoivent pas une mammographie de dépistage à moins d’avoir une recommandation de leur prestataire de soins de santé. De nombreuses femmes se voient refuser une recommandation, même si les lignes directrices canadiennes sur le dépistage du cancer du sein stipulent que le choix de se soumettre ou non à une mammographie appartient à la femme. D'autres juridictions - notamment la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon - offrent aux femmes la possibilité de s’autoréférer. En Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, les femmes peuvent s’autoréférer après le premier dépistage effectué dans la quarantaine.

**Respect des recommandations des experts — Accès au dépistage dès l’âge de 40 ans**

Aucune preuve scientifique ne justifie de commencer le dépistage chez les femmes à l’âge de 50 ans. Dix-sept pour cent des cancers du sein frappent les femmes dans la quarantaine. Les femmes diagnostiquées dans la quarantaine représentent 17,5 % des décès par le cancer du sein. Le cancer dans cette tranche d’âge est plus agressif, ce qui conduit à des taux de mortalité plus élevés. Les femmes dans la quarantaine qui passent des mammographies ont un taux de mortalité par cancer du sein 44 % moins élevé que celles qui ne se soumettent pas à un dépistage. Il est absolument essentiel de détecter le cancer à un stade précoce. C’est pourquoi les femmes de Québec doivent être autorisées à s’autoréférer.

**Principales recommandations fondées sur les données actuelles — Accès pour les personnes présentant un risque accru**

Il faut également tenir compte de la disparité raciale. Les femmes issues des minorités courent un risque plus élevé de contracter un cancer du sein à un âge plus précoce que les femmes caucasiennes. Elles ont également tendance à être diagnostiquées avec des cancers plus agressifs à un stade avancé, ce qui augmente les taux de mortalité. Pour permettre une détection précoce, elles doivent avoir accès au dépistage dès la quarantaine.

**Densité mammaire**

Les femmes de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont directement informées de leur densité mammaire dans leur rapport de mammographie, mais seules les femmes appartenant à la catégorie la plus élevée (catégorie D) sont averties en Québec. Ainsi, 500 000 femmes ayant des seins denses et appartenant à la deuxième catégorie la plus élevée (catégorie C) sont laissées dans l’ignorance. Les seins denses augmentent le risque de cancer du sein et le danger que ce cancer soit camouflé par du tissu dense sur une mammographie. Les femmes figurant dans la catégorie C ne connaissent pas leur risque et sont leurrées par une illusion de sécurité après une mammographie normale.

Je demande que les femmes de Québec puissent tirer profit du même accès que les femmes des autres provinces au dépistage précoce du cancer en permettant l’autoréférencement et en communiquant à toutes les femmes leur densité mammaire. Le dépistage précoce du cancer du sein ne devrait pas dépendre de l'endroit où l'on vit !

Sincèrement,

[Nom]